



**VERSION FRANÇAISE RETRANSCRITE
DU
SYMPOSIUM INTERNATIONAL**

***"DES COLLECTIONS ANATOMIQUES
AUX OBJETS DE CULTE :***

***CONSERVATION ET EXPOSITION DES RESTES
HUMAINS DANS LES MUSEES"***

**THEATRE CLAUDE LEVI-STRAUSS
MUSEE DU QUAI BRANLY
22 ET 23 FEVRIER 2008**

INTRODUCTION

Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, a chargé Stéphane Martin, Président du musée du quai Branly, d'organiser un symposium international, afin de permettre l'échange des points de vue scientifique et éthique sur la question complexe de la conservation et de l'exposition des restes humains dans les musées.

Les controverses qui se nouent depuis une vingtaine d'années autour du traitement des restes humains par les musées ont témoigné de la nécessité d'un débat public autour d'une série de questions :

- *Dans quelle mesure les objets impliquant des restes humains sont-ils des personnes ou des sujets ?*
- *De quel régime de propriété relèvent-ils ?*
- *Comment arbitrer les intérêts contradictoires qui s'expriment à leur propos ?*
- *Comment négocier des relations de partage autour de ces biens problématiques ?*
- *Sous quelles conditions est-il possible de les prendre en charge et de les conserver afin de les mettre en valeur ?*

Autant de problèmes que le symposium, organisé par le musée du quai Branly, a abordé, en réunissant pendant deux jours des responsables de musées, des représentants des pays ou des populations dont sont issues les collections incriminées, des politiques, des représentants d'organisations internationales et d'instances gouvernementales, des juristes, des philosophes et des scientifiques (ethnologues, historiens, archéologues, anthropologues biologiques, préhistoriens). Ce symposium international à caractère scientifique, ouvert au public, fut organisé autour de quatre tables-rondes successives, réunissant chacune de 6 à 8 intervenants et un modérateur. Chacune des sessions dura environ 3 heures.

LES INTERVENANTS

Marcellin Abong	Directeur du Centre Culturel du Vanuatu
Jean-Pierre Albert	Historien, Directeur d'études à l'EHESS
Seddon Bennington	Directeur du Te Papa Museum, (Nouvelle-Zélande)
Gilles Boëtsch	Anthropologue biologique, Directeur de recherches au CNRS
Michael F. Brown	Lambert Prof. of Anthropology, Williams College (Etats-Unis)
Abdoulaye Camara	Directeur du musée de Dakar (Sénégal)
Yves Coppens	Préhistorien, Professeur au Collège de France
Marie Cornu	Juriste, Directeur de recherche CNRS
Jean-Paul Demoule	Archéologue, Professeur à l'université Paris I, Président de l'INRAP
Renaud Denoix de Saint Marc	Ancien Vice-Président du Conseil d'Etat, Membre du Conseil constitutionnel
Edward Ellison	Chair Repatriation Advisory Panel – Te Papa Museum (Nouvelle Zélande)
Steven Engelsman	Directeur du National Museum of Ethnology, Leiden (Pays-Bas)
Jonathan Friedman	Anthropologue, Directeur d'Etudes à l'EHESS
Manlio Frigo	Professeur de droit international, Université de Milan (Italie)
Jérôme Fromageau	Maître de Conférences en droit, Université Paris XI, Directeur du département de la recherche de la Faculté Jean Monnet

Alain Froment	Anthropologue biologique, Directeur de recherche IRD, Directeur de la valorisation des collections d'anthropologie du musée de l'Homme
Bertrand Pierre Galey	Directeur général du Muséum National d'Histoire Naturelle
Amareswar Galla	Professeur d'études muséographiques, University of Queensland (Australie)
Eva Gesang-Karlstrom	Directrice générale, National Museums of World Culture, Göteborg (Suède)
Maurice Godelier	Anthropologue spécialiste de l'Océanie, Directeur d'études à l'EHESS
Phil Gordon	Coordinateur des collections d'anthropologie, Australian Museum, Sydney
Marie-Angèle Hermitte	Juriste, Directrice de recherche au CNRS
Yves Le Fur	Directeur adjoint responsable des collections permanentes, musée du quai Branly
Francine Mariani-Ducray	Directrice des musées de France
Stéphane Martin	Président du musée du quai Branly
Neil Mc Gregor	Directeur du British Museum (Royaume-Uni)
Catherine Morin-Desailly	Sénatrice de Seine-Maritime, adjointe au Maire de Rouen
Claudius Müller	Directeur du musée d'ethnographie de Munich (Allemagne)
Michael Pickering	Directeur du programme de rapatriement, National Museum of Australia
Juliana Rangel	Juriste, Senior Officer à la cour internationale de la Haye (Pays-Bas)
Jacques Rigaud	Conseiller d'Etat, ancien Président de RTL
Helen Robbins	Responsable du programme de rapatriement, Field Museum of Natural History, Chicago (Etats-Unis)
Markus Schindlbeck	Anthropologue, Conservateur des collections pacifique, musée d'ethnographie de Berlin (Allemagne)
Dominique Schnapper	Sociologue, Membre du Conseil Constitutionnel
Didier Sicard	Professeur de médecine, Président du Comité consultatif national d'éthique
Samuel Sidibe	Directeur du musée national de Bamako (Mali)
Ian Tattersall	Curator of the biological anthropology collection, Natural History Museum de New York (Etats-Unis)
Michel Van Praët	Professeur au MNHN, Membre du Conseil exécutif et du Comité international pour la Déontologie de l'ICOM

DIRECTION SCIENTIFIQUE

Anne-Christine Taylor, Directrice du département de la recherche et de l'enseignement, act@quaibranly.fr

Laurent Berger, Chargé de la Recherche au département de la recherche et de l'enseignement, lbr@quaibranly.fr

PROGRAMME DU SYMPOSIUM

Vendredi 22 février 2008, 9h - 17h

9H30 Allocution d'ouverture : **Christine Albanel**, Ministre de la Culture et de la Communication, et **Stéphane Martin**, Président du musée du quai Branly.

10H00 - 12H30 PREMIERE TABLE-RONDE

« Rapatrier les restes humains : pourquoi, pour qui, dans quelles conditions ? »

L'objectif de cette première session fut d'aider à comprendre le contexte qui vit naître les demandes de rapatriement, d'explicitier les arguments qui les fondent, d'explorer enfin les conséquences et les implications des politiques de rapatriement.

Modérateur : **Amareswar Galla**, Professeur d'études muséographiques, Université de Queensland (Australie)

Key-note speaker : **Michael F. Brown**, Lambert Prof. of Anthropology, Williams College (Etats-Unis)

Steven Engelsman	Directeur du National Museum of Ethnology, Leiden (Pays-Bas)
Edward Ellison	Chair Repatriation Advisory Panel - Te Papa Museum (Nouvelle-Zélande)
Jonathan Friedman	Anthropologue, Directeur d'Etudes à l'EHESS
Eva Gesang-Karlstrom	Directrice générale, National Museums of World Culture, Götteborg (Suède)
Phil Gordon	Coordinateur des collections d'anthropologie, Australian Museum, Sydney
Catherine Morin-Desailly	Sénatrice de Seine-Maritime, adjointe au Maire de Rouen
Michael Pickering	Directeur du programme de rapatriement, National Museum of Australia
Helen Robbins	Responsable du programme de rapatriement, Field Museum of Natural History, Chicago (Etats-Unis)

14H30 - 17H SECONDE TABLE-RONDE

« Les restes humains ont-ils une place aujourd'hui dans les musées ? »

La seconde table-ronde éclaira les circonstances dans lesquelles ces objets ont abouti dans les collections de musées, et s'interrogea sur la place à ménager à l'histoire dont ils sont porteurs, et enfin explicita l'intérêt scientifique et/ou culturel qu'ils représentent.

Modérateur : **Claudius Müller**, Directeur du musée d'ethnographie de Munich (Allemagne)

Key-note speaker : **Neil Mc Gregor**, Directeur du British Museum (Royaume-Uni)

Marcellin Abong	Directeur du Centre Culturel du Vanuatu (Vanuatu)
Gilles Boëtsch	Anthropologue biologique, Directeur de recherches au CNRS
Abdoulaye Camara	Directeur du musée de Dakar (Sénégal)
Yves Coppens	Préhistorien, Professeur au Collège de France
Jean-Paul Demoule	Archéologue, Professeur à l'université Paris I, Président de l'INRAP
Alain Froment	Anthropologue biologique, Directeur de recherche IRD, Directeur de la valorisation des collections d'anthropologie du musée de l'Homme
Maurice Godelier	Anthropologue spécialiste de l'Océanie, Directeur d'études à l'EHESS
Markus Schindlbeck	Anthropologue, Conservateur des collections pacifique, musée d'ethnographie de Berlin (Allemagne)

Samedi 23 février, 10h - 17h30

10H - 12H30 TROISIEME TABLE RONDE

« Le statut des restes humains du point de vue juridique, éthique et philosophique »

Durant cette table furent examinés l'état du droit français et international sur la question du traitement et de la propriété des restes humains, les interprétations possibles de la loi de bioéthique de 1994, les questions éthiques et philosophiques soulevées par l'extension de la qualité de personne à des restes humains.

Modérateur : **Marie-Angèle Hermitte**, Juriste, Directrice de recherche au CNRS

Key-note speaker : **Didier Sicard**, Professeur de Médecine, Président du Comité Consultatif National d'Éthique

Jean-Pierre Albert	Historien, Directeur d'études à l'EHESS
Marie Cornu	Juriste, Directeur de recherches au CNRS
Renaud Denoix de Saint Marc	Ancien Vice-Président du Conseil d'Etat, membre du Conseil Constitutionnel
Juliana Rangel	Juriste, Senior Officer à la Cour internationale de la Haye (Pays-Bas)
Dominique Schnapper	Sociologue, Membre du Conseil Constitutionnel
Michel Van Praët	Professeur au MNHN, Membre du Conseil exécutif et du Comité international pour la Déontologie de l'ICOM

14H30 - 17H30 QUATRIEME TABLE-RONDE

« Comment s'entendre ? Les médiations institutionnelles »

La dernière session du symposium fut consacrée à évoquer les recommandations et les solutions proposées par les organisations internationales, les instances étatiques, les commissions parlementaires, les diplomates, les ONG ou d'autres acteurs soucieux d'élaborer les instruments d'une gestion équitable des restes humains.

Modérateur : **Jacques Rigaud**, Conseiller d'Etat, ancien Président de RTL

Key-note speaker : **Manlio Frigo**, Professeur de droit international, Université de Milan (Italie)

Seddon Bennington	Directeur du Te Papa Museum (Nouvelle-Zélande)
Jérôme Fromageau	Maître de Conférences en droit, université Paris XI
Bertrand-Pierre Galey	Directeur général du Muséum National d'Histoire Naturelle
Yves Le Fur	Directeur adjoint responsable des collections permanentes (musée Branly)
Samuel Sidibé	Directeur du musée national de Bamako (Mali)
Ian Tattersall	Curator of the biological anthropology collection, Natural History Museum de New York (Etats-Unis)

Allocution de clôture : **Francine Mariani-Ducray**, Directrice des musées de France
Stéphane Martin, Président du musée du Quai Branly

Allocution d'ouverture

Stéphane Martin

Madame la Ministre, madame la Sénatrice, madame l'Ambassadeur, madame la directrice des musées de France, mesdames et messieurs, chers collègues, bienvenue au théâtre Claude Lévi-Strauss ; je suis ravi de vous accueillir pour ce colloque du musée du quai Branly consacré à la conservation, à l'exposition et aussi à la restitution des restes humains dans les musées. Ce colloque a été initié par vous, madame la Ministre, il y a quelques mois, au moment des discussions concernant la restitution de la tête maori conservée dans les collections de Rouen. Ce colloque a été mis en place extrêmement rapidement, et je suis profondément reconnaissant à tous les spécialistes qui ont accepté de se déplacer spécialement à cette occasion. Je voudrais, si vous le permettez, saluer ceux qui viennent d'extrêmement loin : Seddon Bennington et Edward Ellison, qui viennent de Nouvelle Zélande, ainsi que Marcellin Abong, qui vient du centre culturel du Vanuatu, Phil Gordon, de l'Australian Museum de Sydney, Michael Pickering de Canberra ainsi que tous ceux qui sont venus de New-York, de Chicago, de Bamako, de Dakar, de Götteborg, et puis aussi les hautes personnalités françaises, à commencer par madame la sénatrice Morin-Desailly, qui ont bien voulu consacrer une part de leur temps précieux à ce colloque. Nous aurons demain également la participation de deux membres du conseil constitutionnel qui participeront à une de ces tables rondes. Madame la Ministre je voudrais vous remercier d'avoir accepté d'ouvrir ces débats. Je vous dirai tout à l'heure quelques mots sur l'organisation de ces deux journées mais je vous propose sans plus attendre, madame la Ministre, d'ouvrir cette séance. Merci beaucoup.

Christine Albanel

Madame la Sénatrice, madame l'Ambassadeur, madame la directrice des musées de France, mesdames et messieurs, merci à tous d'être présents aujourd'hui, et spécialement pour ceux, comme l'a dit Stéphane Martin, qui viennent de très loin, pour ce colloque consacré à un thème finalement singulier : "Des collections anatomiques aux objets de culte". D'entrée dans ce titre sont posés des problèmes essentiels qui ont à voir avec l'histoire des peuples, le religieux, le rapport au corps mais aussi avec les fondamentaux de nos politiques culturelles, parmi lesquels le rôle, les missions de nos musées et les principes qui sous-tendent les pratiques qui ont présidé à la constitution des collections et qui bien sûr conditionnent leur avenir. Il m'a paru très important que ce colloque ait lieu dans cet établissement (et je salue évidemment très amicalement son président Stéphane Martin) qui est par sa nature même, par son projet constitutif, un lieu majeur de dialogue entre les cultures, justement au coeur des problématiques que nous allons aborder. Ces problématiques sont revenues récemment sous le feu de l'actualité avec la question qui s'est posée il y a quelques mois de la restitution de la tête maori momifiée qui était conservée depuis 1875 au muséum d'histoire naturelle de Rouen. Elle a suscité un large débat, et bien sûr un débat légitime. Le tribunal administratif de Rouen, qui avait été saisi par le Ministère de la culture - parce qu'il s'agissait d'une pièce appartenant certes à un musée municipal, mais aussi à un musée de France, et donc d'une pièce de collection publique- le tribunal a annulé la décision du conseil municipal de la ville qui avait autorisé la remise de la tête au musée Te Papa de Nouvelle-Zélande. Il avait estimé que les

dispositions de l'article 16-1 du code civil qui ont pour objet d'"interdire l'appropriation -je cite- à des fins mercantiles ou l'utilisation aux mêmes fins du corps humain, de ses éléments ou de ses produits" ne pouvaient s'appliquer aux collections du muséum et que la restitution envisagée par la municipalité devait respecter les modalités de la loi de 2002 sur les musées de France, loi qui garantit l'inaliénabilité des collections publiques mais qui prévoit une possibilité de déclassement de certains objets après accord préalable de la commission nationale des collections des musées. Il y a peu, comme cette question de savoir si l'on peut aliéner les oeuvres, si l'on peut s'en séparer, avait été clairement posée dans la lettre de mission que j'avais reçue au moment de ma nomination, j'ai demandé à Jacques Rigaud, qui est ici et que je salue, de conduire toute une mission de réflexion sur cette possibilité qui n'est pas directement au coeur du débat mais qui s'y trouve de façon latérale. Il a rendu un rapport extrêmement équilibré, très pertinent, et j'ai pris la décision de maintenir, de conserver ce principe de non aliénabilité des oeuvres, qui me paraît je crois tout à fait essentiel mais en même temps de donner peut-être une dimension plus importante à cette commission scientifique qui peut se prononcer sur le déclassement de oeuvres, de l'élargir, tout en gardant une dominance scientifique, et d'en prévoir et de travailler sur les cas de saisine possible. Car cette commission créée par la loi de 2002 en fait n'a jamais eu à trancher un de ces points : c'est une latitude, une possibilité qu'elle a qui est demeuré absolument virtuelle. Je souhaiterais donc que des cas de saisines soient envisagés, parmi lesquels, justement, j'ai cité cette affaire de tête maori qui aurait mérité je crois une réunion officielle de cette commission élargie. Au-delà de cet environnement juridique, il faut faire preuve d'une grande vigilance sur ce sujet complexe. Il faut éviter toute précipitation et toute position dogmatique, parce que nous touchons à des questions d'éthique et de déontologie qui sont à l'évidence liées à la dignité humaine. Les musées français connaissent des demandes de restitution et de rapatriement de biens culturels, et tout particulièrement d'objets composés en totalité de restes humains. Et cela depuis à peu près une dizaine d'années. L'apparition de ces demandes reflète en fait un phénomène positif dont il faut se réjouir : l'accession de certaines populations à des enceintes nationales ou internationales où elles peuvent enfin faire entendre leur voix. Elle traduit donc les progrès accomplis dans la reconnaissance des droits des minorités culturelles. Ces droits concernent aussi bien le passé que le présent, aussi bien les morts que les vivants, et les demandes de rapatriement paraissent d'autant plus légitimes aux yeux de l'opinion publique qu'elles émanent de communautés souvent victimes de l'expansion coloniales européenne et aujourd'hui encore parfois marginalisées dans leur pays. Et pourtant ces demandes, on le sait, soulèvent de vraies questions, d'abord parce que nous sommes en face de cas très différents. Quels statuts juridiques et éthiques pour les restes d'un individu qui est identifié -c'était par exemple le cas de Saartjie Baartman-, pour des restes ayant fait l'objet préalablement à leur collecte d'un traitement rituel, comme les crânes surmodelés d'Océanie, ou encore les têtes réduites Jivaro ? Pour des restes incorporés dans des objets divers, tels que des crânes tambours tibétains, ou encore des flûtes en os de fémur ? et enfin pour les collections des musées d'histoire naturelle et de médecine? Autant de cas, comme on le voit, très différents. Et puis ce statut n'est-il pas lié à l'âge de ces restes ? Il est bien évident que nous ne traitons pas de la même façon, et que nous ne ressentons pas de la même manière des fragments d'hominidés de la préhistoire et des restes humains beaucoup plus contemporains. Ces demandes de restitution soulèvent également des interrogations en termes de droit international. La responsabilité des professionnels des musées est questionnée avec force depuis plusieurs décennies dans toutes les régions du monde, comme en témoignent les rédactions successives du code de déontologie de l'ICOM depuis 1986. Comment régler des problèmes de propriété culturelle impliquant des pays différents, des communautés d'origines très diverses dotées chacun d'appareils législatifs hétérogènes ? Enfin, peut-on concilier -c'est une grande question- cette démarche de restitution avec les principes constitutifs de nos

musées auxquels je faisais allusion dans mon introduction ? La fonction d'un musée ne se limite pas à la présentation de ses collections publiques, il a aussi pour mission d'étudier, de conserver pour les générations futures des objets qui témoignent de la diversité des manières de vivre et de penser le monde. Les collections publiques expriment notre histoire et les relations que nous avons entretenues depuis des siècles avec d'autres peuples. Il appartient au muséographe, au commissaire d'exposition, au directeur d'institution de les faire parler au mieux. La force actuelle des mouvements de patrimonialisation identitaire ne saurait, pour compréhensible et légitime qu'elle soit, évidemment, mettre en péril la vocation universaliste de nos musées. C'est donc, vous voyez, une vraie question parce qu'il y a vraiment des termes très différents dans ce débat, différentes légitimités, je crois, qui s'affrontent. Donc toutes ces questions sont complexes. Je vous remercie de votre mobilisation, je remercie les intervenants bien sûr, tous ceux qui vont diriger les tables rondes, je sais que certains d'entre vous ont fait le voyage de très loin, et même depuis l'Australie et la Nouvelle-Zélande -vraiment je les en remercie- pour faire avancer nos réflexions. Et je crois que vos conclusions seront vraiment très précieuses pour finalement nous éclairer dans une pratique qui demande à être inventée mais qui devient une réalité puisqu'en effet ces demandes existent, et que des cas se posent. Je crois que ce colloque va avoir un rôle très important, en tout cas je suivrai vos travaux avec beaucoup d'attention, je lirai attentivement les comptes-rendus. Encore une fois merci d'être présents et nombreux ce matin, ce qui est tout de même le signe que l'on touche là à un sujet probablement très sensible et en tout cas tout à fait important. Je laisse la parole à Stéphane Martin qui va vous présenter les quatre tables rondes de ces deux journées.

Stéphane Martin

Merci madame la Ministre. Certains d'entre vous ne savent peut-être pas que ce musée n'existerait sans doute pas sans Christine Albanel, qu'elle était la conseillère de Jacques Chirac au moment où le musée a été construit, et que donc le fait que ce colloque se passe ici et qu'elle ait accepté de l'ouvrir elle-même a pour l'institution un écho particulier. Un mot sur l'organisation de ces deux journées. Comme vous l'avez vu dans le document qui vous a été distribué auront lieu quatre tables rondes, deux par jour. Des écouteurs sont disponibles à l'entrée. L'ensemble des débats sera traduit simultanément en anglais et en français. Chaque table ronde est animée par un modérateur et chacune de ces tables rondes sera introduite par ce que le programme appelle -pardon madame la Ministre de la francophonie- un *key-note speaker*, qui présentera le débat pendant une vingtaine de minutes. Puis chacun des participants disposera de cinq à dix minutes pour exposer sa position. Le débat entre les participants de la table se poursuivra entre quinze minutes et une demi-heure, puis le débat sera ouvert à la salle et à l'ensemble des personnes présentes. La première table ronde a pour sujet les expériences de rapatriation. Comment et pourquoi rapatrier, quelles sont les demandes et les expériences de rapatriation qui ont été réalisées jusqu'à présent. La seconde table ronde de cette après-midi, dont le modérateur sera Claudius Müller et le *key-note speaker* Neil Mc Gregor, aura pour thème la place qu'ont aujourd'hui les restes humains dans les musées, quelle est leur fonction et leur intérêt scientifique. Demain matin nous aborderons le statut des restes humains du point de vue juridique mais aussi éthique et philosophique. La modératrice sera Marie-Angèle Hermitte et le *key-note speaker* Didier Sicard. La dernière table ronde essaiera de tirer les enseignements des trois autres en essayant de trouver un terrain d'entente et de faire le point sur les médiations institutionnelles. C'est Jacques Rigaud qui a bien voulu accepter d'en être le modérateur et le *key-note speaker* en sera le professeur Frigo. L'ensemble de ces débats sera enregistré, et si les participants sont d'accord, nous en tirerons des actes qui seront publiés. Par ailleurs la revue *Gradhiva* publiera l'année prochaine,

j'espère, un numéro spécial consacré à ce débat et qui permettra aux personnes qui n'auraient pas la possibilité au cours de ces tables rondes de s'exprimer pleinement -il faut bien dire que tout ça va se passer dans des délais assez brefs- de publier des articles complets. Je lance d'ailleurs dès à présent un appel à contributions à ceux qui souhaiteraient publier un article dans ce numéro de la revue *Gradhiva*. De toute manière la totalité des débats sera mis en ligne sur le site internet du musée, et de la même manière les personnes intéressées auront la possibilité de publier leur point de vue de manière plus extensive que par oral au cours de ces deux journées. Voilà comment vont s'organiser ces deux journées de vendredi et de samedi. Je vais laisser à Anne-Christine Taylor le soin de lancer la première table ronde. Merci à tous.

Anne-Christine Taylor

Bonjour, bienvenue à tous, je suis Anne-Christine Taylor, directrice du département de la recherche et de l'enseignement de ce musée. Permettez-moi maintenant d'appeler les intervenants de la première table ronde et de vous les présenter au passage. Amareswar Galla, professeur de *museum studies* à l'université de Queensland en Australie, Michael Brown, qui est Lambert *professor of anthropology* à Williams college aux Etats-Unis. Ensuite Edward Ellison, *Chair Repatriation Advisory Panel* au Te Papa Museum (Nouvelle-Zélande), Steven Engelsman, Directeur du musée national d'ethnologie de Leiden, Jonathan Friedman, anthropologue, Directeur d'Etudes à l'EHESS, Eva Gesang-Karlstrom, qui est directrice générale du National Museums of World Culture à Götteborg en Suède, Phil Gordon, Coordinateur des collections d'anthropologie, Australian Museum, Sydney, Helen Robbins, responsable du programme de rapatriement, Field Museum of Natural History de Chicago, madame Catherine Morin-Desailly, Sénatrice de Seine-Maritime, adjointe au Maire de Rouen et enfin Michael Pickering, directeur du programme de rapatriement, National Museum of Australia. Je les remercie encore une fois très vivement d'avoir accepté de participer à cette table ronde et sans plus attendre je passe la parole au professeur Galla, le modérateur de cette table ronde.